

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 583

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 12

À l'avant-dernière phrase de l'alinéa 48, substituer aux mots :

« aux troisième à dix-neuvième alinéas de »

le mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination. Le projet de loi « ALUR » divise l'article L. 302-1 du code de l'urbanisme en paragraphe. Il convient donc de permettre la compatibilité du présent article avec ces dispositions en cours de modification.